

COMMUNE DE



ROTS

NOMBRE DE CONSEILLERS :

Membres en exercice	: 23
Quorum	: 12
Membres présents	: 16
Pouvoirs	: 6
Suffrages exprimés	: 22

DATE DE CONVOCATION :

Mercredi 30 août 2023.

**PROJET DE DÉLIBÉRATION 73-07-2023
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 4 septembre à dix-neuf-heure, le Conseil municipal de la Commune de Rots, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au Centre des Animations de Rots, sous la présidence de Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire.

Présents : M. Michel BOURGUIGNON, Mme Laëtitia BLIN, Mme Aurore BRUAND, M. Alain DELHOMMEAU, M. Paul DOUESNEL, Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Alain FAVRE, M. Guillaume FORTIER, M. Thibault GAUTIER, Mme Annie LAGARDE, Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE, Mme Marie-José LUCAS, Mme Marianne PIERRE, Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU, M. Pascal REIGNER et M. Gérard VARLET.

Absents excusés : Mme Coraline BARROIS, M. Jacky BESNIER, M. Ludovic BUON, Mme Véronique DELATROETTE, Mme Marie HERVIEUX, M. Thomas PAULMIER et Mme Joelle SOREL.

Absents non excusés : aucun.

Pouvoirs : M. Jacky BESNIER à M. Alain DELHOMMEAU, M. Ludovic BUON à M. Thibault GAUTIER, Mme Véronique DELATROETTE à Mme Laëtitia BLIN, Mme Marie HERVIEUX à Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Thomas PAULMIER à Mme Aurore BRUAND et Mme Joelle SOREL à Mme Stéphanie FAUTRAS.

Secrétaire de séance : M. Alain **FAVRE**

**PROJET D'AMÉAGEMENT DE JARDINS PARTAGÉS
CESSION DES PARCELLES BR 14 ET BR 18**

Suite à une procédure d'appel à projet, par sa délibération n°45-05-2023, le Conseil municipal a approuvé le projet de jardins partagés de Monsieur Stéphan ROT et a autorisé Monsieur le Maire à lui vendre les parcelles BR 14 (833 m²) et BR 18 (630 m²) pour la réalisation de l'aménagement.

Concernant les modalités de paiement et les conditions de vente, après échanges avec les notaires des deux parties, il s'avère nécessaire de préciser certaines modalités de paiement :

- la vente doit se faire au nom de Monsieur et Madame Stéphan ROT,
- un premier versement de 10 000 € sera effectué à la signature de l'acte puis M. et Mme Stéphan ROT paieront le reste, à terme, une fois par an sur 10 ans soit 3 389.00 € tous les ans en fin d'année pour un total de 43 890.00 € (30 €/m²),
- il n'y aura pas d'intérêts demandés par la Commune,
- les acheteurs ne peuvent pas revendre avant 10 ans,
- les deux parcelles seront obligatoirement affectées à l'usage de jardins partagés. Si elle n'est pas réalisée dans l'année qui suit l'achat ou interrompue, la Commune pourra demander l'annulation de la vente et le rachat à son profit au prix de vente sous déduction des frais d'achat,
- les acheteurs ne pourront pas construire de bâtiments à usage d'habitation sur ces parcelles pendant 10 ans. Au cours de cette période, il ne sera autorisé que les petits bâtiments dédiés à l'entretien des jardins partagés.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

Vu la délibération n°45-05-2023 du Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 15 voix pour, 5 contres (Mme Aurore BRUAND, M. Paul DOUESNEL, Mme Marie-José LUCAS, M. Thomas PAULMIER et Mme Marianne PIERRE) et 2 abstentions (M. Thibault GAUTIER et Mme Laëtitia BLIN) autorise les conditions de vente et les modalités de paiement indiquées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la publication le et de la transmission en préfecture, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060481-20230904-2023-07-73a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2023

Affichage : 06/09/2023

Fait à Rots, le 06/09/2023

Le Maire,
Michel BOURGUIGNON.

